

Service de l'habitation Direction principale 303, rue Notre-Dame, Est, 4^e étage Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Le 25 mars 2020

Monsieur Marc-André Lapointe Office de consultation publique de Montréal 1550, rue Metcalfe, Bureau 1414 Montréal (Québec) H3A 1X6

Objet : Consultation publique sur le Règlement pour une métropole mixte

Monsieur,

Toute modification au règlement pour une métropole mixte est assujettie à une consultation publique en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le recours aux pouvoirs d'ordonnance ne permet pas de contourner cette obligation.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez accepter, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Cordialement,

Marianne Cloutier

Directrice du service de l'habitation

MC/rl